

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**493<sup>e</sup> séance**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 3 août 2015, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse  
Mme Germaine Leboeuf, conseillère  
M. Adam Perreault, conseiller  
Mme Nancy Benoît, conseillère  
M. Richard Cossette  
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Sont absents : M. Steve Massicotte, conseiller  
M. Francis Perron, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**MOMENT DE RÉFLEXION**

**2015.08.205**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

**A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)**

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015
4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015

**B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)**

1. Liste des comptes payés et à payer
2. Encaissements pour le mois de juin et juillet 2015

**Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour (15 minutes)**

**C. Administration générale**

1. Dépôts de documents
  - 1.1. Consommation électrique
  - 1.2. Consommation d'eau
  - 1.3. Rapport activités Société du site Madeleine de Verchères
2. Correspondance
  - 2.1. Défi vélo voyage de rêve – Demande de droit de passage
  - 2.2. Demande de remboursement – Arbitre et marqueurs pour balle-molle adolescents

### 2.3. Demande de soutien pour la CJS

3. Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase 3 – Autorisation de signature par le directeur général
4. Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase 3 – Mandat architecte
5. Rue Rivard – transfert à la municipalité – Résolution
6. Disposition du camion F-150 1999
7. PG Solutions – Formation adjointe administrative – Autorisation de la dépense
8. ADMQ – Colloque de zone – Autorisation de la dépense
9. Formation SAM – Octroi de contrats municipaux – Autorisation de la dépense
10. Agente de bureau à temps partiel, sur appel – Embauche

## **D. Contrat et appels d’offres**

1. Application de peinture sur la glace – Octroi de contrat
2. Aménagement d’une salle de mesurage – Puits Saint-Prosper – Octroi du contrat pour plan et devis
3. Audit TECQ et PIQM volet 1.5 – Mandat aux vérificateurs
4. Enseigne de rues – Acceptation de la soumission pour panneaux
5. Chemin Rapide Nord – Affaissement de terrain – Octroi du contrat
6. Asphaltage et réparation de rues – Octroi du contrat
7. Chemin Saint-Prosper – Appel d’offres – Autorisation au directeur général

## **E. Avis de motion**

Aucun avis

## **F. Adoption de règlement**

1. Règlement numéro 2015-348 modifiant le règlement de zonage – Adoption du règlement
2. Règlement numéro 2015-350 modifiant l’annexe «B» du règlement 98-163 relatif au stationnement

## **G. Sécurité publique**

Aucun point

## **H. Travaux publics**

Aucun point

## **I. Hygiène du milieu**

Aucun point

## **J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire**

Aucun point

## **K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)**

Aucun point

**L. Divers**

- 1.
- 2.
- 3.

**Période de questions générales (15 minutes)**

**M. Rapport des comités**

**N. Levée ou ajournement de la séance**

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2015.08.206

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015**

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

**AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2015**

- Target

**GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)**

2015.08.207

**LISTE DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 202 685,21 \$.

Liste des comptes payés	57 250,39 \$;
Liste des comptes à payer	80 874,69 \$;
Liste des salaires	64 560,13 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

**ENCAISSEMENTS DU MOIS DE JUIN ET JUILLET 2015**

Les encaissements du mois de juin sont de 60 757,16 \$ et pour le mois de juillet 528 590,90 \$.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)**

Aucune question du public.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

#### **CONSOMMATION ÉLECTRIQUE**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

#### **CONSOMMATION D'EAU**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

#### **RAPPORT ACTIVITÉS SOCIÉTÉ DU SITE MADELEINE DE VERCHÈRES**

Le directeur général dépose le rapport des activités de la « Société du site Madeleine-de-Verchères ».

#### **CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de juillet.

2015.08.208

#### **DÉFI VÉLO VOYAGE DE RÊVE – DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE**

CONSIDÉRANT QUE le DÉFI VÉLO Voyage de Rêve doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade le 22 août 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la tenue de cet événement;

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser le passage du DÉFI VÉLO Voyage de Rêve sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade le 22 août 2015.

Adoptée.

2015.08.209

#### **DEMANDE DE REMBOURSEMENT – ARBITRE ET MARQUEURS POUR BALLE-MOLLE ADOLESCENTS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé au débranchement de la source d'alimentation en électricité du système d'éclairage du terrain de balle-molle en raison de l'attente du déplacement par Hydro-Québec du poteau électrique alimentant le terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de balle-molle adolescents a dû se déplacer au parc de Saint-Tite pour jouer une partie locale et qu'elle a payé pour des frais d'arbitrage et de marqueur;

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de rembourser au montant de 45 \$, les frais d'arbitre et de marqueur à l'équipe de balle-molle pour adolescents.

Adoptée.

2015.08.210

**DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA CJS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paye pour les frais de formation de la coordonnatrice de la Coopérative jeunesse de service;

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de rembourser la somme de 500 \$ à la Coopérative jeunesse de service pour financer les frais de formation de sa coordonnatrice.

Adoptée.

2015.08.211

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE 3 – AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise la présentation du projet de Rénovation et de mise aux normes du centre récréatif Jean-Guy Houle au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase 3;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désigne monsieur Jacques Taillefer, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée.

2015.08.212

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE 3 – MANDAT ARCHITECTE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire déposer une demande de financement pour la rénovation et la mise aux normes du centre récréatif Jean-Guy Houle dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Phase 3;

CONSIDÉRANT QUE pour demander une contribution, la municipalité doit déposer une évaluation des coûts des travaux réalisés par un professionnel;

CONSIDÉRANT QUE la firme Bilodeau Baril associés architecte ont déjà fait les plans du bâtiment;

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à embaucher la firme Bilodeau Baril associés architecte pour la réalisation de plans préliminaires et d'une estimation des coûts en vue de la rénovation et la mise aux normes du centre récréatif Jean-Guy Houle.

Adoptée.

2015.08.212.1

**RUE RIVARD – TRANSFERT À LA MUNICIPALITÉ - RÉOLUTION**

CONSIDÉRANT QUE les résidents d'une portion de la rue Rivard doivent entretenir la portion de rue qui est privée et que la municipalité souhaite régulariser la situation;

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général à prendre les mesures en vue de céder la portion de la rue Rivard qui est privée à la municipalité.

Adoptée.

**2015.08.213**      **DISPOSITION DU CAMION F-150 1999**

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de se départir du camion F-150 1999 auprès d'un ferrailleur pour le meilleur montant qu'il est possible d'en tirer.

Adoptée.

**2015.08.214**      **PG SOLUTIONS – FORMATION ADJOINTE ADMINISTRATIVE –  
AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que les membres du personnel de la municipalité reçoivent de la formation et soit au courant des derniers développements dans le monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions offre de participer à un séminaire de formation sur les nouvelles technologies;

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adjointe administrative à assister au Séminaire de formation – AccèsCité Finances de PG Solutions qui aura lieu le 6 octobre 2015, à Québec, au coût de 395 \$, plus taxes, et d'autoriser les frais inhérents liés à cette formation conformément aux dispositions du *Règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus municipaux et des employés en vigueur à la municipalité*.

Adoptée.

**2015.08.215**      **ADMQ – COLLOQUE DE ZONE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à assister au colloque de zone de la Mauricie de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu le 18 septembre 2015, à Sainte-Thècle, au coût de 95 \$, plus taxes et d'autoriser les frais inhérents liés à cette formation conformément aux dispositions du *Règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus municipaux et des employés en vigueur à la municipalité*.

Adoptée.

**2015.08.216**      **FORMATION SAM – OCTROI DE CONTRATS MUNICIPAUX –  
AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE le Service d'achat pour les municipalités (SAM) offre une journée de conférences juridiques en matière d'appel d'offres qui s'adressent à tous les employés et les élus municipaux, membres ou non de la FQM;

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Richard Cosette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à assister à une conférence sur la jurisprudence récente en matière de contrats municipaux qui aura lieu le 24 septembre 2015, au centre des congrès de Québec, au coût de 150 \$, plus taxes et d'autoriser les frais inhérents liés à cette formation conformément aux dispositions du *Règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus municipaux et des employés en vigueur à la municipalité*.

Adoptée.

**2015.08.217**      **AGENTE DE BUREAU À TEMPS PARTIEL, SUR APPEL – EMBAUCHE**

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Lisette Parisé à titre d'agente de bureau à temps partiel, sur appel afin de combler les remplacements de vacances, congés et les surplus de travail.

Adoptée.

**CONTRAT ET APPELS D'OFFRES**

**2015.08.218**      **APPLICATION DE PEINTURE SUR LA GLACE – OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat d'application professionnelle de peinture à glace à la firme Robert Boileau inc. pour un montant de 2 025 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

**2015.08.219**      **AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE MESURAGE – PUIITS SAINT-PROSPER – OCTROI DE CONTRAT POUR PLAN ET DEVIS**

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services professionnels de la firme Pluritec, pour la préparation d'un devis et de plans pour l'aménagement d'une chambre de mesurage au réservoir de Saint-Prosper pour une somme de 6 900 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

**2015.08.220**      **AUDIT TECQ ET PIQM VOLET 1.5 – MANDAT AUX VÉRIFICATEURS**

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de mandater la firme Desaulniers Gélina Lanouette sncrl. afin de procéder aux audits de la municipalité dans les dossiers du TECQ et le PIQM volet 1.5.

Adoptée.

**2015.08.221**      **ENSEIGNE DE RUES – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR PANNEAUX**

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de la firme Spectralite/Signoplus pour la réalisation des panneaux de rues – phase 2 pour un montant de 5 317,31 \$ toutes taxes incluses.

Adoptée.

**2015.08.222**      **CHEMIN RAPIDE NORD – AFFAISSEMENT DE TERRAIN – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, sept firmes ont déposé des offres conformes;

CONSIDÉRANT QUE la firme PAX excavation inc. est la firme qui a déposé la plus basse soumission conforme;

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat des travaux correctifs de l'affaissement du

chemin Rapide Nord à la firme PAX excavation inc. pour un montant de 129 881,51 \$. L'octroi du contrat est conditionnel à la confirmation de la contribution financière du Ministère de la Sécurité Publique et de la délivrance du certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adoptée.

2015.08.223

**ASPHALTAGE ET RÉPARATION DE RUES – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions sur invitation, quatre firmes ont déposé des offres conformes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Maskimo construction inc. a déposé la plus basse offre conforme;

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat d'asphaltage et de réparation de rues à la firme Maskimo construction inc. pour un montant de 109,25 \$ la tonne métrique et que le contrat étant fait sur invitation, le montant total ne pourra dépasser la somme de 99 999 \$ toutes taxes incluses.

Adoptée.

2015.08.224

**CHEMIN SAINT-PROSPER – APPEL D'OFFRES – AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres, via le SEAO, pour les travaux de corrections des fossés du chemin de Saint-Prosper.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION**

Aucun avis

**ADOPTION DE RÈGLEMENT**

2015.08.225

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-348 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a reçu d'un promoteur un projet de relance industrielle dans l'ancienne usine Val-Mer inc. située dans le secteur de l'Île-du-Sable;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise le même type d'activités que celles autrefois effectuées dans l'usine de Val-Mer inc., soit la transformation et le conditionnement des produits de la mer;

CONSIDÉRANT QUE cet usage possède un droit acquis puisqu'à l'époque de son édification en 1978, la municipalité ne régissait pas les usages dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que cet usage est actuellement interdit dans la zone 226 agroforestière;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux, un usage dérogatoire possédant des droits acquis peut faire l'objet d'un zonage parcellaire l'autorisant, et ce, même s'il est interdit dans l'affectation où il est situé;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage afin d'autoriser ce projet créateur d'emplois et de retombées économiques dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'il a été donné un avis de motion à la séance ordinaire du 4 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a été tenue le 6 juillet 2015, à 19 h comme stipulé dans l'avis public affiché au bureau municipal, à l'église et dans l'Hebdo journal, le 22 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 6 juillet, à 19 h 30;

CONSIDÉRANT QUE l'avis public de participation référendaire a été affiché le 8 juillet 2015;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue au bureau de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2015-348 modifiant le règlement de zonage et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

#### **ARTICLE 1 : Titre et numéro du règlement**

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2015-348.

#### **ARTICLE 2 : Objet du règlement**

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet de créer la zone 235-AF sur le site de l'ancienne usine de Val-Mer inc. et d'y autoriser les usages industriels reliés à la transformation et au conditionnement des produits de la mer.

#### **ARTICLE 3 : Création de la zone 235-AF**

Le plan de zonage 2008-262 est modifié par la création de la zone 235-AF sur le lot 4 175 599. La zone 226-AF est réduite en conséquence.

Le plan de zonage 2015-348, annexé au présent règlement, illustre la nouvelle délimitation des zones 235-AF et 226-AF.

#### **ARTICLE 4 : Usages autorisés et normes particulières dans la zone 235-AF**

Dans la zone 235-AF, les usages suivants sont autorisés :

- . Industrie d'aliments et de boissons, de la classe «Industrie»;

. Culture, de la classe «Agricole et forestier».

Les normes relatives aux bâtiments et les dispositions particulières sont indiquées dans la grille de spécifications de la zone 235-AF annexée au présent règlement.

#### **ARTICLE 5 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

2015.08.226

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-350 MODIFIANT L'ANNEXE «B» DU RÈGLEMENT 98-163 RELATIF AU STATIONNEMENT**

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil le 6 juillet 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Richard Cossette, appuyée par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 2015-350 modifiant l'annexe « B » du règlement 98-163 relatif au stationnement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

#### **ARTICLE 1 : Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 : Modifications**

L'annexe « B » du règlement 98-163 est modifiée en y ajoutant le texte suivant :

- f) Le stationnement sera interdit sur la rue de la Fabrique, en tout temps, face aux lots 4 174 566 et 2 174 560, et ce des deux côtés de la rue;
- g) Le stationnement sera interdit sur le terrain de la caserne des pompiers dans la section face aux portes d'accès aux camions de sécurité incendie, et ce sur l'ensemble du terrain appartenant à la municipalité.

#### **ARTICLE 3 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point.

### **TRAVAUX PUBLICS**

Aucun point.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun point.

**URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

Aucun point.

**LOISIR ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)**

Aucun point.

**DIVERS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALE (15 minutes)**

Des questions sont posées par le public sur les sujets suivants :

- Asphaltage;
- Chevreuils (passage);
- Drainage terrain de balle;
- Installation de lumière de rue sur Gamelin;
- Surplus budgétaires.

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du conseil font rapport sur les points suivants :

- Comité des nouveaux arrivants.

2015.08.227

**LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 20 h 13.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Diane Aubut  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Jacques Taillefer  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Diane Aubut, mairesse